

Service du renseignement de sécurité

agent. C'était l'ambition de sa vie d'être membre de la GRC et il avait donc quitté le service de sécurité, même s'il jugeait que la formation qu'il avait reçue au sein de ce service lui était très utile.

Nombreux sont ceux qui croient que la formation dans diverses universités et dans d'autres domaines sera avantageuse au sein du service de sécurité. Ce sera peut-être le cas, mais il faudra attendre pour le savoir. Cependant, chose certaine, si nous décidons de suivre cette voie, nous devons absolument nous assurer que ce service ne soit pas infiltré par des éléments subversifs, et plus particulièrement des agents étrangers.

● (1640)

C'est cependant sur la surveillance et la responsabilité du Parlement que je veux insister. Selon moi, le service doit relever du gouvernement. Le directeur, quel qu'il soit, doit certainement rendre des comptes au ministre qui lui-même doit en rendre aux députés qui eux-mêmes sont comptables envers les Canadiens. C'est ainsi que fonctionne la démocratie. Or, les principes démocratiques devraient s'appliquer à tous nos services, que ce soit le service de renseignement, le fisc, que sais-je encore. Le régime démocratique pourra fonctionner si le ministre, qui est nommé au cabinet, rend des comptes à la Chambre ou au corps législatif et si les députés en rendent aux Canadiens. C'est là la force de la démocratie. Ce devrait être là le principal objectif à atteindre dans le cadre de la création de ce service. Croyons-nous nécessaire de rendre des comptes? Bien sûr et cette responsabilité incombe au ministre. Je ne suis pas du tout d'accord avec les anciens solliciteurs généraux qui déclarent n'être absolument pas responsables des activités de la GRC. Cette responsabilité incombe au ministre. Je désire, certes, insister sur la nécessité de rendre des comptes. Lorsque ce projet de loi sera renvoyé en comité, assurons-nous que quelle que soit la voie suivie par la majorité au sujet de ce service de renseignement, le directeur sera comptable envers le ministre qui lui-même le sera envers la Chambre des communes qui à son tour, devra rendre des comptes aux Canadiens. Si nous suivons cette voie, nous pourrions alors avoir au Canada un excellent service de renseignement, que ce soit la GRC ou un service distinct.

Le président suppléant (M. Herbert): Questions, commentaires? Débat.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-9. Je ne crois pas avoir vu, parmi tous les projets de loi dont la Chambre a été saisie au cours des quatre années où j'y ai siégé, un projet de loi aussi compliqué et difficile à comprendre, qui soulève autant de questions et qui touche autant de gens d'un bout à l'autre du pays. En lisant le projet de loi, le rapport du comité du Sénat et le projet de loi C-157, un certain nombre de questions viennent à l'esprit et doivent être soulevées. Au comité, j'espère que mes collègues vont examiner ces questions de façon très raisonnable.

Nous, au Canada, vivons dans un système que nous appuyons et auquel nous devons le type de gouvernement que nous avons, avec toutes ses imperfections. Nous nous sentons libres de parler de la réforme du Sénat et des modifications au Règlement de la Chambre des communes. En effet, nous prisons par-dessus tout, selon moi, la liberté qu'ont les gens de se déplacer dans le pays, de rentrer à la maison le soir et de fermer leurs portes, de comprendre nos lois et de discuter du gouvernement. Chacun est libre de former un parti opposé au gouvernement actuel, qui s'élève contre notre façon d'agir. J'ai toujours été fier que nous autres, Canadiens, permettions à un parti communiste d'exister ouvertement dans le pays. Ce parti peut soutenir toutes sortes d'idées à propos du Canada, comme il l'a fait librement au cours d'élections où il a même pu présenter des candidats. Tous les pays n'accordent pas autant de latitude. Si nous le faisons, c'est que nous savons qu'on ne peut nuire à un système en agissant au grand jour.

Je voudrais aborder certaines des questions qui me tracassent à l'égard de ce projet de loi et qui, je l'espère, seront étudiées par le comité au cours de l'étude article par article. Je voudrais d'abord parler de l'article 14(2) du projet de loi C-157. Je cite:

La présente loi n'a pas pour effet d'empêcher le Service de se tenir au courant de la conjoncture politique, économique et sociale du Canada.

On n'a pas donné suite à la recommandation du comité du Sénat dans ce cas, et je me demande pour quelle raison. Le rapport du comité du Sénat disait:

Rien... n'empêche les employés du SCRS de se tenir au courant... Bien au contraire, ... ils devront nécessairement être bien informés. Encombrer une loi de précisions inutiles, c'est courir après les difficultés.

Pour le Sénat, inclure cet article dans le projet de loi revient à courir après les difficultés. Nous avons vu ce genre de chose se produire chez nos voisins du Sud. Nous avons vu ce qui s'est passé lors de l'affaire Watergate. Nous avons vu le tort qui a été fait lors des campagnes politiques et dans d'autres secteurs également. Le rapport du comité du Sénat prévient clairement la Chambre des communes que si l'on inclut ces termes dans le projet de loi, on risque de s'attirer des ennuis. Si le comité du Sénat est convaincu que ces termes sont inutiles dans le projet de loi, pourquoi s'y trouvent-ils encore?

A l'article 2, on trouve la définition suivante des «menaces envers la sécurité du Canada»:

... l'espionnage et le sabotage contre le Canada ou «un État allié ou associé avec lui» et les activités qui visent à les favoriser.

Dans sa recommandation qui n'a pas été suivie, le comité du Sénat déclarait que les termes «espionnage» et «sabotage» ne sont pas définis dans le projet de loi. Qu'entend-on par espionnage? Et par sabotage? Laissons-nous au ministre du jour le soin de les définir? Ou encore au service de sécurité proprement dit? A mon sens, de par la nature de ses activités, le service de sécurité risque de déceler du «sabotage» et de l'«espionnage» dans divers secteurs et de diverses façons, si nous n'en donnons pas une définition précise. On pourrait, par